

Procès du Carlton : les larmes coulent à flot

Par Alain Borgrave, le 20 février 2015 dans Politique

Les abolitionnistes sont à la manœuvre pour faire de ce procès un procès de la prostitution, et relancer le projet de loi visant à pénaliser les clients

Par Alain Borgrave.



Dominique Strauss Kahn DSK (Crédits Le Jhe, licence Creative Commons)

Au procès du Carlton, les témoignages des quatre prostituées s'enchaînent et se ressemblent. Ils sont tous plus terrifiants les uns que les autres. Et inondés de larmes. En voici quelques extraits :

*« Elles ont des regards lourds ou inquiets, silhouettes frêles (...) la voix cassée par l'émotion. (...) Laura, **en pleurs**, semble la plus fragile. »*

*« Sa voix est **étranglée par les sanglots** dès les premiers mots. «Il y a vraiment des bons côtés à la prostitution ?» A. **fond en larmes**. «Non, il n'y a pas de bons côtés, je vous le garantis.» **Elle pleure** et répète : «Je vous le garantis.»*

*« M. **pleure**. «Je ne dis pas que c'est vous qui mentez, reprend le président, c'est une affaire qui peut avoir des conséquences très graves» — «Je sais, dit M. **en pleurant plus fort**. Et je maintiens mes déclarations.»*

« S., dite «Jade», s'excuse **lorsqu'elle pleure à la barre**. Jade se met à trembler. «Ce qui se passe dans une chambre, il n'y a que le client et la fille qui le savent. (...)» **Elle pleure.** »

Ces témoignages ont de quoi laisser incrédule. Une telle unanimité dans les pleurs est étonnante car les récits de prostituées repris dans les études sociologiques sont d'habitude plus sobres. Il est vrai que certaines personnes qui travaillent dans la prostitution se rendent vite compte qu'elles ne sont pas faites pour ce travail, mais en général les problèmes principaux des prostituées concernent l'environnement légal et le harcèlement policier, bien plus que les proxénètes ou les clients indélicats. Par exemple, une étude aux États-Unis a conclu que seuls 2% des prostituées étaient dans une relation avec un proxénète violent et qu'à peu près la moitié ne connaissaient pas un seul proxénète. Voir aussi ces témoignages ici, ici, ici ou ici :

« D. est heureuse de travailler en Autriche parce qu'ici le travail du sexe est légal. Elle dit que le travail illégal en Italie et en Espagne lui a causé beaucoup d'angoisse. 'J'ai fait assez de travail illégal, je ne veux plus jamais faire ça.' Mais en Autriche elle explique que la situation n'est néanmoins pas parfaite: 'Ici je ne peux pas percevoir le chômage. Mais je n'en ai pas besoin car dans cette profession on trouve toujours du travail facilement. » (femme roumaine en Autriche)

« Je suis arrivée en Espagne et j'ai commencé à travailler comme femme de chambre. C'était très dur et je gagnais très peu. Puis j'ai rencontré des personnes qui travaillaient dans la prostitution. (...) Personne ne vous maltraite sauf si vous sortez et que quelque chose vous arrive à l'extérieur. Mais à l'intérieur rien ne peut vous arriver. À la fin vous vous sentez protégée. » (femme équatorienne en Espagne)

« Quand nous vivions dans ce club, le propriétaire s'occupait de nous. Il nous conseillait : « n'allez pas avec cet homme-ci, ni avec celui-là ». Il était comme notre père » (femme colombienne en Espagne)

« La volonté d'améliorer leur statut financier pour elles-mêmes et leurs familles a émergé comme un thème central dans les entretiens que nous avons conduits. (...) De cette façon ces femmes se distancaient du stéréotype de la victime passive. Elles représentaient la prostitution comme procurant à la fois des ressources financières et des expériences de vie qui les aidaient à croître comme individu. Elles parlaient de leurs actions en termes d'intentions, de choix et de désirs. » (femmes russes en Norvège)

Revenons au procès du Carlton et aux dépositions des prostituées. Il y a donc eu beaucoup de pleurs, la description d'une souffrance permanente au quotidien, une allégation de viol durant l'enquête classée sans suite en 2012, et, durant le procès, une autre allégation de viol qui laisse incrédule jusqu'au Président de la séance. Où cela nous mène-t-il, s'agirait-il d'une cabale contre Dominique Strauss-Kahn ?

Tout s'éclaire quand on lit ceci :

« Dans la salle, Bernard Lemette, président régional de l'association du Nid, qui accompagne les quatre parties civiles au procès, qui les soutient au quotidien... »

Eh oui, les prostituées qui témoignent au procès du Carlton sont coachées au quotidien par l'association du Nid. Tout s'éclaire car le Nid est une association qui milite pour l'abolition de la prostitution et la pénalisation des clients. Une autre association abolitionniste, la fondation Scelles, s'est elle aussi portée partie civile avec le Nid dans ce procès.

Ce qui permet de comprendre pour quelle raison les prostituées ont lourdement forcé le trait dans

leurs témoignages. Influencées par l'association du Nid, leurs dépositions sont réalisées selon le credo abolitionniste des survivantes : elles ne sont plus que des épaves humaines, brisées, victimes d'une pratique barbare, la prostitution. Pratique qu'il est temps d'abolir en pénalisant ses bénéficiaires, les clients-prostituteurs . Les quatre prostituées ont utilisé à plusieurs reprises dans leurs témoignages le stéréotype de la victime passive, dans des expressions sorties tout droit de la théorie abolitionniste, qui trahissent l'influence du Nid. Comme celles-ci :

« Dans une relation sexuelle tarifée, il y a un dominant et un dominé. Celui qui est payé n'est pas acteur de ce qui se passe »

« On était exposées pour être choisies par le client comme un objet, comme une marchandise »

« Payer, c'est savoir qu'on impose à l'autre un acte pour lequel il n'a peut-être pas eu le choix »

Pour mieux comprendre l'influence que peut avoir le Nid, il suffit de suivre l'itinéraire de Rosen Hicher, ancienne prostituée. En 2009 elle publie un livre qui est décrit comme un « *plaidoyer pour la légalisation de la prostitution* » et qui préconise qu'il « *faut des lieux dédiés, tels que les Éros Centers, comme en Allemagne* ». Depuis lors, Rosen s'est associée avec le Nid . Et son discours a pris un virage à 180° et est devenu celui de la « survivante ». Sur le site du Nid: « *Rosen Hicher a survécu à 22 ans de prostitution et milite aujourd'hui pour l'abolition du système prostitueur. Elle se bat pour que chacun regarde enfin en face la violence commise par les « clients » prostitueurs en exigeant et/ou en obtenant un acte prostitutionnel* »

Le procès du Carlton apparaît donc comme une plateforme permettant à ces associations de mener leur combat politique contre la prostitution. Ce qui leur a permis d'utiliser la notoriété de DSK et l'emballage médiatique pour transmettre leur idéologie et influencer le débat politique. Plateforme qui a joué son rôle puisque le 11 février, en plein procès, tombe la nouvelle que le texte de loi pénalisant les clients de prostituées, qui était bloqué au Sénat depuis cet été, sera étudié en mars « à la demande du gouvernement ».

Il apparaît donc qu'au sein du procès du Carlton, a eu lieu une mise en scène qui ne visait pas directement la personne de DSK, ni les juges, ni les procureurs . Mais qui avait pour but d'influencer les médias et le débat politique en parlant de la prostitution d'une façon très particulière. Dans un but bien précis : relancer le projet de loi sur la pénalisation des clients.